

DÉCISION n°2026 – 07

Portant composition du Conseil de la Vie Sociale du Centre Hospitalier Intercommunal du Pays du Revermont

Le Directeur par intérim du Centre Hospitalier Intercommunal du Pays du Revermont

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,
Vu le décret n°2022-688 du 25 avril 2022 portant modification du Conseil de la Vie Sociale,
Vu les élections des représentants des familles ou proches aidants, organisées du 6 au 20 janvier 2026, ayant désigné Madame Colette CHEVALIER et Madame Françoise GUICHARD en qualité de membres titulaires,
Vu la désignation du représentant des mandataires judiciaires par l'UDAF du 06 mars 2026,
Vu la désignation lors du CSE en date du 28 avril 2026 de Madame Alexandra LANSKIN, en qualité de représentants des professionnels,

ARRÊTE

Article 1 :

La composition du Conseil de la Vie Sociale (CVS) est arrêtée comme suit, à effet du 29 avril 2026 :

1° Représentants des personnes accompagnées

*Monsieur Patrick FANTOLI, représentant de l'EHPAD d'Arbois, en qualité de membre titulaire ;
Monsieur Georges HUGON, représentant de l'EHPAD d'Arbois, en qualité de membre titulaire ;
Madame Françoise RINGUEDE, représentante de l'EHPAD d'Arbois, en qualité de membre titulaire ;
Madame Dominique ARNOULD, représentante de l'EHPAD de Bracon, en qualité de membre titulaire ;
Madame Rolande GIROUX, représentante de l'EHPAD de Bracon, en qualité de membre titulaire ;
Madame Denise ROZ, représentante de l'EHPAD de Bracon, en qualité de membre titulaire ;
Monsieur Alain SEGUIRI, représentant de l'EHPAD de Poligny, en qualité de membre titulaire ;*

2° Représentant des professionnels

Madame Alexandra LANSKIN, en qualité de membre titulaire.

3° Représentant de l'organisme gestionnaire

En cours de désignation

4° Représentants des familles ou des proches aidants

*Madame Colette CHEVALIER, en qualité de membre titulaire ;
Madame Françoise GUICHARD, en qualité de membre titulaire.*

5° Représentant des mandataires judiciaires

Madame Céline MICHAUD, cheffe de service à l'UDAF du Jura, en qualité de membre titulaire.

6° Médecins coordinateurs

Docteur Philippe BRUNIAUX, médecin coordinateur des EHPAD d'Arbois et Sellières, en qualité de membre titulaire ;

Docteur Marcelle HAUTBOUT, médecin coordinateur des EHPAD de Bracon et Poligny, en qualité de membre titulaire.

7° Représentant des membres de l'équipe médico-soignant

Madame Dominique GARNIER, cadre supérieure de santé du secteur médico-social, en qualité de membre titulaire.

Assistent avec voix consultative,

Monsieur Marc LE CLANCHE, directeur par intérim ou son représentant ;

Madame Emmanuelle DOLARD, cadre de santé FF de l'EHPAD Delort d'Arbois ;

Madame Christelle BRISEBARD, IDEC de l'EHPAD Ermitage d'Arbois ;

Madame Lise CARPI, cadre de santé FF de l'EHPAD de Bracon ;

Madame Elise CHARRIERE, IDEC de l'EHPAD de Bracon ;

Madame Valérie MARANDET, IDEC de l'EHPAD de Poligny ;

Madame Aurore TISSOT, IDEC de l'EHPAD de Poligny ;

Madame Mélanie AVEZ, représentante du service social ;

Monsieur Gaétan REGAZZONI, représentant du service restauration.

Article 2 :

La durée du mandat des représentants des personnes accompagnées, des familles, des proches aidants, des mandataires judiciaires, des médecins coordinateurs et du représentant de l'équipe médico-soignante est fixée à trois ans, renouvelable.

Le mandat des autres membres du CVS prend fin en même temps que le mandat ou les fonctions au titre desquels ils ont été désignés.

Article 3 :

La présente décision abroge la décision n°2026-04.

Fait à Salins-les-Bains, le 29 avril 2026

Le Directeur par intérim,

Pour le Directeur,
Par déléguation
L'Attachée d'administration hospitalière
Sylvie PELLICANI

Marc LE CLANCHE

Copies :

- Agence Régionale de Santé
- Membres CVS